

**Circulaire FSLC 2023-02-28**

ÉMMETEUR : Secrétariat Général

# CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 AVRIL 2023

Cher(e) Membre,

Nous vous informons qu'une Assemblée Générale Statutaire par Visioconférence de notre Fédération se tiendra le :

**Mercredi 12 avril 2023**  
**À 20h00**

Vous êtes cordialement invité à cette Assemblée Générale et nous espérons avoir le plaisir d'échanger avec vous.

Si vous ne pouvez être présent(e), merci de remplir la procuration ci-dessous afin que votre avis et votre vote puissent être exprimés.

**ORDRE DU JOUR :**

**Modification des statuts**

- 1. Modification de l'appellation de la Fédération des Sports et Loisirs Canins en Fédération Française des Sports et Loisirs Canins**
- 2. Modification de la date de prise de licence – voir document joint**

Le Président

LASBLEIZ Yvon



### Rappel de quelques points de règlement :

- Chaque association sportive affiliée ainsi que chaque groupement sportif affilié est représenté à l'Assemblée Générale par un représentant dûment mandaté par elle, sous réserve qu'ils soient en situation régulière avec la FSLC et son association, au regard notamment de ses cotisations et de son âge, 18 ans ou plus le jour de l'assemblée générale extraordinaire.
- Tout licencié non mandaté âgé de plus de 18 ans et en règle de cotisation à la date de l'assemblée générale extraordinaire a le droit d'y assister, sous réserve de la capacité d'accueil du recevant de l'AG extraordinaire et sous réserve de ne pas participer aux débats sauf autorisation du secrétaire de séance qui décidera en fonction du timing.
- Les décisions de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité simple des membres présents. Toutes les décisions sont prises à main levée, sauf en cas de demande de plus d'un tiers des membres présents ayant une voix délibérative, elles seront prises au scrutin secret.
- Les votes de l'assemblée générale portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.
- Le vote par correspondance est interdit.
- Le vote par procuration est autorisé.
- Chaque représentant d'association mandaté dispose d'une voix.

---

## MANDAT DE REPRÉSENTATION

Je soussigné(e) : .....

Responsable de l'association : .....

donne pouvoir à .....

Pour représenter notre association à l'Assemblée Générale Ordinaire de la FSLC le 12 avril 2023 par visio-conférence.

DATE

SIGNATURE

TAMPON